
(La transcription commence en cours de réunion)

BRUCE TONKIN:

J'ai donné au directoire une direction mais je pense qu'on va attendre que...

Je vais donc commencer quand même. Je sais que c'est un sujet qui était soulevé par tous les groupes avec lesquels on a discuté mardi. Ce qu'on voulait présenter ici, c'était une soumission sur ce que l'on avait déjà au sujet des conflits d'intérêts, la déontologie et les pratiques de confidentialité et ensuite parler de tout ce que nous faisons, en référence aux mises à jour, de toutes ces procédures régulières.

Et ensuite, nous allons parler, un peu, de comment nous allons nous occuper de ces problèmes, surtout pour les nouveaux gTLD. Nous en parlerons un peu avec le directoire, on va voir ce que le directoire veut faire à cet effet. Et avec M. Vaxion, nous parlerons aussi avec le personnel de toutes ces choses qui sont associées au programme des nouveaux gTLD.

Alors sur la mise à jour de l'agenda d'aujourd'hui, nous avons, c'est le travail que nous faisons sur l'information du calendrier pour compléter ces travaux. Et ensuite, nous allons ouvrir le micro pour les questions.

En premier, ce que nous avons aujourd'hui: nous avons deux documents. Un document appelé la Politique de conflits d'intérêts d'ICANN et l'autre document est le Code de conduite de l'ICANN. Avec ce Code de conduite, nous avons des sections qui ont à voir avec la déontologie et les conduites vis-à-vis de la communauté et comment est-ce qu'on gère la confidentialité.

Une des premières choses que nous avons découverte lorsque nous avons planifié cette présentation, c'est que nous avions à trouver ces

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

documents. Maintenant vous pouvez réviser ces documents vous-mêmes si vous allez à la section documents sur le site Web de l'ICANN. C'est le quatrième ou cinquième chapitre que vous voyez sur la page. Vous allez pouvoir voir Code de conduite et en-dessous de cela, vous allez voir Conflits d'intérêts.

En référence aux conflits d'intérêts, nous avons des règlements dans les statuts de l'ICANN. Nous avons donc aussi une politique plus détaillée sur les conflits d'intérêts comme je l'ai dit. En premier, où est-ce que vous allez le trouver dans les statuts. Vous avez article 6 section 6. Les directeurs ne peuvent pas voter sur des matières dans lesquelles ils ont des intérêts matériels ou financiers directs et qui pourrait affecter le résultat du vote.

Donc ça c'est dans les statuts.

La politique des conflits d'intérêts a le devoir de déclarer ce qui a à voir avec le business. Tout doit être déclaré au directoire. Le directoire pourra alors déterminer s'il y a un changement d'emploi. On parle des emplois du personnel. S'il y a des circonstances qui créent des conflits sur des problèmes. Et si c'est déterminé qu'il y a un conflit, il y a le devoir de s'abstenir qui vient avec.

Et ensuite, nous avons des outils de renforcement pour tout ce qui est violation. Le directeur peut retirer un membre du directoire s'il n'est pas en conformité avec les politiques dont on parle.

Donc, les situations les plus importantes sont par exemple qu'un directeur peut s'abstenir de voter, ne peut pas voter encore une fois s'il a des intérêts financiers ou matériels. C'est donc qu'il y a un conflit.

Aucun directeur ne doit participer sur les délibérations des comités ou des directoires sur les matières où il y a des intérêts financiers ou matériels sans dévoiler le conflit et jusqu'à ce qu'il y ait une majorité des membres du directoire désintéressée au présent accord.

Il y a donc un couple d'options. Peut-être trois options.

Une option est que la personne qui doit être dans la salle et qui ne dit rien, elles doivent être capables d'écouter la conversation.

Ils doivent garder la confidentialité de cette discussion.

Il y a aussi cette personne qui va partir de la salle s'il y a des conflits d'intérêts. Une personne qui a un conflit d'intérêts ne peut pas recevoir les documents ou écouter les conversations à cet effet.

Il y a des exemples où le directoire voit une intégration verticale entre les registres et les registraires. Je pense qu'on n'a pas reçu de document de briefing sur ce sujet, du moins qu'il ne soit pas dans la salle quand ce sujet est discuté. Est c'est là un exemple matériel de la situation.

Il y avait un autre exemple où un directeur avait le potentiel de discuter de politique XXX. Ils n'ont participé à aucune discussion sur XXX. Ils étaient assis dans la salle, ils ne pouvaient pas entendre. Ils n'étaient donc pas liés à la clause de confidentialité à ce sujet.

Quand un directeur s'abstient pour des raisons de conflits, il y a aussi un devoir pour ce directeur de le dire et c'est une raison pour une abstention. C'était logique dans les notes, quand il s'agissait du XXX, parce que la compagnie pour laquelle je travaillais était registraire pour XXX.

Dans les conflits d'intérêts, quand il y a des intérêts financiers, quand les personnes sont directement liées à travers un investissement ou la famille directement financièrement liée ou quelqu'un qui reçoit des rémunérations avec quel que soit l'identité ou l'individu, qu'il soit lié à travers une transaction ou un contrat. Par exemple, si vous avez un emploi avec un des XXX, il y aurait donc un rôle de conseiller. Ça serait un exemple d'un intérêt dans le futur. Il pourrait y avoir rémunération future, donc ça pourrait être jugé à discussions. Et le directeur pourrait demander à cette personne de partir de la salle.

La situation familiale peut aussi causer des conflits. Si vous connaissez quelqu'un qui cherche un travail au niveau de l'ICANN, un membre de la famille par exemple. Le directeur pourrait discuter de telle ou telle

position. Si un membre de la famille est là et demande la position, la personne ne voudrait pas être incluse dans ce processus de travail.

La rémunération est aussi définie d'une façon assez large. Ce n'est pas seulement les paiements cash mais ça peut aussi inclure les faveurs. Si quelqu'un dit, « ah, je ne vais pas vous payer mais je vais vous donner un voyage au Costa Rica », ça pourrait être l'exemple d'un cadeau. Ça pourrait être considéré comme inapproprié.

Aussi, si vous avez une compagnie ou si vous avez une charité et si une partie vous approche et vous dit « ah, je vais vous donner de l'argent pour votre charité si vous nous soutenez pour telle ou telle transaction particulière, au niveau d'une discussion du directoire », n'importe quel contrat de transaction qui inclurait des fonds, des donations constitue encore un conflit.

Donc ici les conflits potentiels, c'est là où vous devrez comprendre que dans l'avenir, si quelqu'un vous avez promis quelque chose. Pas forcément d'être engagé avec cette personne maintenant mais dans un service futur, pourrait être un conflit potentiel qui pourrait se passer. Vous devez le déclarer à l'avance.

Nous avons aussi parlé de la dualité des intérêts d'une personne qui serait couverte et du membre de la famille d'une personne qui serait couverte en respect d'une transaction. Ça pourrait être par exemple un petit ami, un membre de la famille ou quelqu'un qui est inclut dans des transactions ou des contrats avec l'ICANN.

Aussi les relations proches, personnelles sont incluses ici. Nous avons donc la définition de ce qui définit le membre de la famille. Je ne sais pas si ça inclut vos ancêtres morts ou vifs mais c'est couvert.

Donc on a couvert toutes les relations personnelles et familiales.

Chaque année, les membres du directoire doivent faire une Déclaration d'intérêt et on doit toujours soumettre à tout le monde pour une revue pour faire une déclaration. Cette année nous avons commencé à publier un sommaire sur le site Web de l'ICANN. Vous voyez l'adresse là-bas. Et je pense que ça doit être aussi publié. Quelqu'un peut aller voir

n'importe quel membre du directoire et nous dira, « nous savons que telle ou telle personne a tels arrangements en ce moment ». Ça nous surprend que ça n'ait pas été publié, quelqu'un doit nous notifier. Donc si quelqu'un nous le dit, nous initierons une enquête à ce sujet.

Dans le Code de conduite, nous avons une clause pour tout ce qui est de la déontologie. Les membres du directoire doivent tenir des standards très élevés.

Les actions non déontologiques peuvent être passables d'actions.

Le Code de conduite met en place nos attentes pour nous, les membres du directoire. Aussi pour tout ce qui est de l'organisation. Souvent nous avons des membres qui sont élus au directoire qui viennent d'organisations différentes. Par exemple, les gens du GNSO et Chris Disspain qui vient du ccNSO.

Une fois qu'ils ont un rôle au directoire, leur rôle est de regarder l'organisation ICANN en tant qu'entité.

Nous couvrons donc les problèmes, ici l'intégrité de l'information est aussi couverte. Il faut aussi qu'on fasse des rapports sur toutes nos informations. Dans nos politiques de déontologie et dans notre Code de conduite nous mettons en place comment nous gérons nos conflits. Les informations apprises au sein du directoire ne sont pas forcément publiques non plus. Si ces informations que nous avons ne sont pas publiques, elles ne peuvent pas être partagées avec tout le monde à l'extérieur du directoire.

Nous établissons aussi des attentes sur comment nous échangeons avec la communauté. Le directoire parle de la part du directoire, pas de la part de l'organisation de l'ICANN. Le PDG parle de la part d'ICANN.

Et nous devons faire respecter ces règles, c'est extrêmement important. Et si ces règles d'éthique ne sont pas respectées, on ne peut pas rester membres du directoire.

Il y a une question de confidentialité qui se pose, il y a une question du Code de conduite. Nous avons beaucoup de directives qui sont

importantes, qui sont indiquées aux membres du conseil d'administration. Et est-ce que c'est un document public? Nous devons absolument le prendre en compte. Il s'agit du domaine public et tout ce qui est au directoire doit être, bien entendu, confidentiel. Il y a aucune possibilité qu'il y ait des fuites.

Ce sont des informations confidentielles qui ne sont pas publiques. C'est en rapport avec l'ICANN.

Nous affichons tout à l'ICANN et il s'agit du domaine public en général. Donc, il y a très peu de choses très confidentielles.

Nous avons une formation dans les retraites de l'ICANN. Nous avons des séances de formation pour les personnes qui rentrent au directoire. Nous avons des séances de formation au début de la semaine de réunions à ICANN. Par exemple, vendredi dernier nous avions une séance de formation.

Nous indiquons les critères de confidentialité qui doivent être respectés par les nouveaux membres du directoire. Nous devons savoir pour qui travaillent ces membres du directoire et quand un éventuel conflit d'intérêt pourrait survenir. Il est parfois questions des conjoints, des informations privilégiées auxquelles pourraient avoir accès les membres du directoire.

Donc, nous avons une culture de l'éthique et de lutte contre les conflits d'intérêts et je serais très heureux de parler avec qui que ce soit personnellement ou de répondre à des questions ici-même pour vous expliquer comment on pourrait réagir devant une situation qui représenterait un conflit d'intérêts ou un problème éthique.

Donc je crois qu'on y a beaucoup réfléchi. Nous avons déjà beaucoup de documentations et d'informations sur l'éthique et sur les conflits d'intérêts pour les membres du directoire, pour la confidentialité. Et tous les ans, nous revenons sur ces directives et ces lignes de conduites. Nous les analysons et nous les amendons, les mettons en jour. Nous sommes bien conscients qu'il y a ces nouveaux domaines des gTLD qui vont arriver l'année prochaine sur le tapis. Et donc, nous allons devoir

absolument être très clair sur les conflits d'intérêts l'année prochaine, sur les problèmes de conflits d'intérêts qui pourraient se poser. J'aimerais maintenant vous présenter quelques transparents.

Véritablement, c'est essentiel. Nous avons demandé au personnel d'aider le directoire à développer un standard absolument fort pour gérer les perceptions mêmes des conflits d'intérêts pour améliorer le Code de conduite, que nous avons pour créer des pratiques absolument éthiques, avec un standard très fort qu'on ne peut pas violer et qui doit être absolument respecté.

Donc, je vais maintenant passer la parole à Rod parce que Rod et son équipe sont ceux qui gèrent ce processus.

ROD BECKSTROM:

Merci Bruce. Merci d'être venu cette après-midi, c'est important. Je crois que nous devons en effet améliorer toutes nos lignes de conduite au directoire et il y a plusieurs initiatives qui sont lancées au sein de l'ICANN, dans la communauté également, au directoire pour nos pratiques éthique.

Donc, il y a la théorie et la pratique et, comme Bruce l'a mentionné, nous avons des standards absolument solides pour les meilleures pratiques que nous avons dans le secteur. Nous avons eu beaucoup de conversations pour aider les nouveaux administrateurs à identifier les éventuels conflits d'intérêts. On a travaillé avec le groupe de travail JAS, nous avons posé les questions, quel administrateur pourrait donc avoir des conflits d'intérêts. On a posé des questions difficiles.

Si vous travaillez pour une grosse entreprise qui va demander à avoir un nouveau nom de domaine. Est-ce que ça c'est un conflit d'intérêts? Donc si on n'y pense, ça peut avoir un impact. Parce qu'en effet, si on a plus de dossiers de demandes. Peut-être qu'il y aura des retards. Il y a des possibilités de conflits en effet à ce niveau. Peut-être qu'il y a les registraires aussi qui pourraient présenter des conflits s'ils étaient au directoire.

Donc on réfléchit à toutes les possibilités qui existent de conflits d'intérêts. Ça peut être très subtil, ça peut être très complexe et chaque administrateur, chaque membre du directoire doit comprendre sa propre situation par rapport à des conflits d'intérêts éventuels et se retirer des votes lorsque ce n'est pas approprié. Donc, le BCG voit les besoins de la communauté. Cette initiative BCG a été lancée en juin avec mon discours à Singapour. J'ai mentionné en effet qu'on fermait un chapitre des gTLD et qu'on ouvrait un nouveau chapitre: la mise en œuvre de ces nouveaux gTLD avec ce guide pour faire des demandes de nouveaux gTLD. Et le comportement devait être modifié. Je l'ai dit au staff également, je l'ai dit au personnel. Ils en sont bien conscients. Il y a simultanément trois choses qui sont faites pour avancer dans l'éthique.

Nous avons des juristes qui regardent nos Codes de conduite, nos manuel des employés comme cela a été dit, nos lignes de conduite sur les conflits d'intérêts. Donc, tous ces documents sont passés au peigne fin par des juristes, par des avocats, pour s'assurer que nous avons des documents solides qui répondent aux normes.

Deuxièmement, nous avons également engagé une autre firme juridique indépendante qui ne participe pas au process d'ICANN pour analyser la documentation d'ICANN, comparer ICANN à d'autres organisations à but non lucratif qui sont assez similaires pour nous fournir des recommandations d'améliorations. Nous avons pensé que d'avoir une nouvelle perspective très fraîche, qui analyse beaucoup de directives. Et bien, les personnes qui sont équitables, qui n'ont pas de préjugés.

Je pense qu'il est important d'avoir trouvé ce nouveau cabinet d'avocats qui étudie toute notre documentation, nos processus, pour s'assurer que nous sommes absolument au niveau en tout ce qui concerne l'éthique et les conflits d'intérêts. Nous avons également des recommandations qui ont déjà permis d'améliorer notre documentation. Il y a des recommandations supplémentaires qui seront effectués pour améliorer nos standards. Parce qu'en effet, c'est un petit peu partout, sur le site Web. Ce sont des documents très importants qui sont disséminés partout sur le site Web de l'ICANN et je crois qu'il y

aura d'autres recommandations qui vont arriver très bientôt de la part de ces juristes, de ce cabinet d'avocats tout à fait indépendant.

Et avec le personnel, nous avons également parlé de tout ce qui était désirable et de ce qu'il fallait faire. Qu'il y ait un groupe d'experts pour revoir les pratiques, les manuels des employés. C'est un groupe d'experts, je n'ai pas parlé ici d'avocats, de juristes mais d'experts de l'éthique et de la transparence parce qu'on demande la collectivité des recommandations sur des entreprises très connues au niveau juridique. Et si vous avez quelque chose à me dire, n'hésitez pas à communiquer avec moi, à rod.beckstrom@icann.org parce que nous voulons absolument trouver un excellent cabinet juridique en tant qu'entreprise qui va nous permettre de juger d'une manière indépendante le niveau de nos documents limitant les conflits d'intérêts et assurant une grande éthique. Ils prendront compte au niveau mondial ce que fait ICANN et ils rechercheront les meilleures pratiques des différentes associations.

Nous invitons également toutes les personnes ici présentes à communiquer avec nous. Il va y avoir une phase de commentaires publics. Si vous avez des meilleures pratiques dans votre association, si vous avez des expériences à ce niveau, n'hésitez pas à nous dire si vous avez des documents dans votre entreprise pour limiter les conflits d'intérêts pour s'assurer qu'on soit absolument au niveau. Faites le nous savoir, si vous pouvez nous aider à développer des lignes de conduite absolument irréprochables.

Et bien, je crois qu'il y a différents niveaux qui existent pour une grande documentation, quelques documents sur les conflits d'intérêts dans certaines entreprises, et des entreprises qui ont beaucoup beaucoup beaucoup de documentation à ce sujet. J'ai parlé parfois à d'autres organisations à but non lucratif. Est-ce qu'ils ont une ligne de conduite de porte battante entre guillemets.

Il faut se poser les questions, vous êtes, je suis sûr, en possession d'informations utiles pour que nous puissions faire une analyse objective de notre organisation. Et ça c'est donc la troisième voie qui commence à démarrer. Nous avons également les meilleures pratiques au niveau de la communauté parce que la communauté c'est

véritablement très important. C'est ce qui compte le plus dans le système, dans les organisations communautaires. Nous devons également être irréprochables, les membres de la communauté, les membres du directoire deviennent des leaders parce que les gens montent en grade. Il y a donc dans toute la communauté, les problèmes doivent être bien connus. Et il y a ces perceptions parfois d' conflits d'intérêts. Ce n'est pas forcément pour les membres du directoire.

Donc, comme je l'ai mentionné à la réunion du GAC, j'ai eu des attentes et indiqué au personnel que maintenant, à cause du niveau programme des nouveaux gTLD de l'année prochaine, il va falloir être encore plus rigoureux lorsque nous développons des lignes de conduite. Nous avons eu ce manuel qui a été conçu, écrit et développé. Et bien cela nécessite des interactions très fortes entre les membres du personnel, le directoire et la communauté.

Néanmoins, les politiques qui ont été lancées, maintenant nous avons ce manuel qui est publié. Je crois qu'on a véritablement ouvert un nouveau chapitre dans la vie d'ICANN avec ces nouveaux gTLD parce que ça va représenter des millions de dollars dans un certain nombre de domaine. Je crois qu'à cause de cette valeur économique absolument énorme, il me semble que j'ai parlé avec notre juriste principal, notre délégué juridiquement membre du personnel et nous avons besoin d'informer le personnel.

En ce qui est des contacts personnels, sociaux entre les membres du staff et les personnes qui veulent lancer des noms de domaines et qui veulent pousser un peu les dossiers de candidatures, il peut y avoir des pressions, des conflits. C'est véritablement un problème. Personne ne doit prendre la route, faire partie du roadshow. Tous les membres du personnel qui gèrent les dossiers de demandes de nouveaux noms de domaine doivent avoir un minimum d'interactions avec les membres des affaires qui pourraient tenter de les influencer pour obtenir des nouveaux noms de domaine. Donc, il y a une certaine isolation du personnel qui va traiter des dossiers de demande. C'est ce que nous faisons, il y a une séparation des informations au niveau même physique de nos bureaux et en ce qui concerne les repas et les fonctions

sociales, il est absolument interdit de recevoir, ne serait-ce que des invitations à manger ensemble, à diner, à boire un verre.

Et, depuis cette semaine, nous avons très clairement dit au personnel que nous avons absolument des nouvelles lignes de conduites et que certaines activités sont ségréguées, sont privées. Il ne peut pas y avoir des interactions, le personnel le sait, les juristes l'ont dit. Vous ne pouvez pas accepter, ne serait-ce qu'un verre d'une personne qui dépose un dossier de demande pour un nouveau nom de domaine. Ça peut être difficile à gérer, mais nous avons expliqué aux membres du personnel est de dire, si jamais vous mangez avec ces personnes, que vous allez payer indépendamment votre repas. Ils peuvent se permettre de vous inviter, ces membres du personnel, mais il ne peut pas y avoir de conflits d'intérêts à ce niveau-là. C'est similaire aux lignes de conduite qui existent, qui sont utilisées par les gouvernements. Un fonctionnaire ne peut pas recevoir une invitation à manger pour qu'il n'y ait pas de pressions mises sur ce gouverneur.

C'est la deuxième étape que nous avons prise. Nous avons dit à notre personnel qu'ils ne peuvent pas parler des nouveaux gTLD, des nouveaux dossiers de demande qui existent. On peut en parler qu'en présence d'un autre personnel d'ICANN et certaines personnes ont réagit avec surprise au départ. C'est très draconien ils ont dit. Mais en fait les conflits d'intérêts, c'est réduire les conflits. Eviter les situations difficiles, éviter les situations qui pourraient mener à des problèmes d'éthique. Donc, ça ce sont des exemples des étapes que nous avons prises pour les nouveaux dossiers de demande de gTLD pour les candidats qui ont un impact économique fort et qui peuvent mettre des pressions sur l'association. Ce sont des choses assez nouvelles pour nous.

Je ne sais pas si je vais parler du calendrier. Est-ce qu'on devrait parler du calendrier? Oui...

Alors, voyons ce que ça dit. L'objectif, c'est d'adopter une mise à jour pour les conflits d'intérêts, le Code de conduite, la déontologie, etc... On en parlera donc à la réunion à Costa Rica. On expliquera les phases de recherche. Nous aurons un document qui sera proposé pour être publié

en janvier de l'année prochaine. Le résumé sera donc là pour les commentaires publics qui seront révisés. Les politiques seront révisées et publiées en février avec un accord du directoire pour le mois de mars. Voilà le calendrier pour les mises à jour de nos politiques.

Je voulais aussi parler à notre étape At-Large que nous allons prendre avec la recherche du PDG sur cette recherche qui est couverte par notre politique actuelle. Nous voulions prendre des étapes supplémentaires. Comme vous voyez, nous sommes assis ici. Il y a des gens ici qui ont les capacités dont nous avons parlé dans les sessions préalables et nous sommes peut-être que des membres de ce directoire. Les capacités nécessaires, elles pourraient déposer sa candidature. Donc nous avons fait une déclaration qui est une résolution du bureau des directeurs. On a dit qu'aucun des membres du bureau du directeur et des liaisons ne déposera sa candidature pour la position de PDG et ne devrait accepter le rôle s'il lui était offert.

Donc ce sera donc les guides les grandes lignes que nous allons suivre. Quand il s'agit de ces candidatures, il y a aussi des choses au-delà de ça. Ça rentre aussi dans les politiques de conflits d'intérêts. Donc la même chose pour les membres de la famille des gens qui sont actuellement au directoire.

En ce qui s'agit des nouveaux gTLD, nous avons des politiques qui sont en conflits. On ne sait pas encore trop comment ça va être appliqué en détail. Quand il s'agit de ces nouveaux gTLD, j'ai déclaré à la réunion du GAC mardi qu'un membre du directoire qui déclare à l'avance qu'il a un conflit d'intérêts en relation avec son engagement, avec un ou plus des candidats des nouveaux gTLD, que cette personne ne reçoit pas aucune information confidentielle et ne verrait aucune information jusqu'à ce quelle soit publiée publiquement. Et qu'il ne puisse pas non plus être dans la salle pour aucune des discussions du directoire sur ces sujets.

Quelque soit le gTLD, elle ne pourra pas participer à l'élection d'un nouveau gTLD non plus. Donc, nous espérons avoir des résolutions effectives d'ici la fin de la semaine. Et aussi comme Rod a mis en place des règlements pour notre personnel, comment ce personnel réagit et agit en cette période. Le plan est aussi de considérer un ensemble de

règlements pour les membres du bureau, le directoire pour que ces membres du directoire doivent commencer à penser aussi au rôle que Rod a imposé sur le personnel. Les membres du directoire c'est la même chose, ils ne devraient pas avoir la possibilité d'être invité à des diners, d'avoir des interactions financières avec d'autres personnes. Nous voulons vraiment être clairs, nous voulons vraiment dire ça à la communauté avant que le processus d'application commence.

Nous voudrions maintenant laisser le micro s'il y a des commentaires publics.

ROD BECKSTROM:

Une chose que je voulais fournir, une clarification. Je dis toujours de nouveaux candidats potentiels gTLD, ça pourrait être tous les partis avec un intérêt public, un intérêt financier. Tout genre de business qui pourrait être en relation avec cette application-ci.

BRUCE TONKIN:

Et il y a aussi un degré d'obligation de la part des membres de la communauté quand ils échangent avec le personnel ou avec le directoire. Si vous êtes un conseiller pour un gTLD, vous devez le déclarer. Avant de commencer cette conversation avec nous ou avec le personnel. Parce que beaucoup de membres du directoire ou du personnel ne savent pas exactement ce que vous faites. Si vous prenez un pot avec eux au bar et que vous travaillez pour une firme qui va être plus dans les transactions, vous devez le déclarer à l'avance. Le faire savoir du moins. Oui, merci.

MARILYN CADE:

Merci. Je suis Marilyn Cade. Je prends l'opportunité pour faire deux commentaires. Le premier, excusez-moi, ça va être à propos de la communauté et la compréhension de notre propre compréhension de notre propre conflit. Et comment notre communauté participe avec l'ICANN. Moi je suis dans la partie des membres business, c'est un grand honneur pour moi mais c'est aussi une expérience incroyable pour moi

pour apprendre. Ça me permet de quoi la communauté va avoir l'air avec les nouvelles applications, les nouveaux gTLD.

Dans mon propre groupe de membres, nous allons initier une discussion en interne si un grand nombre de marques dans certains registres qui décident d'opérer dans un registre qui deviendra une niche, une partie de leur business qui les séparera ou une relation contractuelle avec ICANN. Nous devrions examiner nous-mêmes avant de lancer des discussions et de lancer des discussions internes. Parler de notre propre intégrité et déontologie. Nous allons aussi adresser nos propres conflits d'intérêts et comment nous allons y faire face. Et c'est bon de le savoir parce que nous pourrions ainsi contribuer à la discussion sur un plan plus large.

Alors, je ne suis pas sûre aujourd'hui si je suis confortable que chacun d'entre nous comprenne bien ce que sont les conflits dans chacun de nos propres cas. Je pense qu'on a besoin de passer un peu de temps à y penser un peu plus clairement.

BRUCE TONKIN:

Je voudrais répondre à Marilyn de la part du directoire. Il faut avoir une discussion très active. Ce que nous encourageons. L'expérience que nous avons hier avec JAS, les gens disaient « je fais ça, qu'est-ce que t'en penses? » Le groupe devrait décider ce qui est un conflit.

MARILYN CADE:

Je voudrais faire un suivi. J'étais présente durant des discussions dans les communautés et je pense que ça doit inclure parfois des membres du directoire ou du personnel si on est payé ou pas pour quelque chose, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de conflit. Il pourrait y avoir des conflits et des violations de déontologie ou d'intégrité quand il y a des échanges de finances.

BRUCE TONKIN: Oui, vraiment. Si quelqu'un va vous dire « Je vais vous donner un grade, vous allez devenir un prince ou un compte », il y a pas de rémunération mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de compensation.

BRIAN CUTE: J'ai manqué les premières minutes du début de cette session. Je suis désolé si ce que je vais dire n'est pas pertinent. Je voulais vous dire que je suis très encouragé. Le directoire se sent vraiment très concentré sur ce problème et c'est bien de savoir qu'il y a des initiatives fortes qui vont être mises en place pour adresser ce problème et pour continuer à l'avant.

Ce que je voulais souligner, en ce qui s'agit du travail qui est fait et des recherches, les recherches sur le règlement avec d'autres organisations. Une des choses fondamentale pour pouvoir fournir des informations qui manque la marque. ICANN est le coordinateur des ressources publiques globales. ICANN travaille dans l'exercice des intérêts publics, ICANN est très uni de cette façon là. Vous travaillerez toujours comme ça. En relation avec la politique des portes battantes, aussi je voudrais vous dire que j'apprécie que vous ayez aidé Rod avec tout ce qui est dans les livres, dans les textes. Et nous ne savons pas tous, ce qu'il y a dans les écrits, dans les statuts.

C'est important de montrer à la communauté ce qu'il y a d'écrit, les politiques qui sont écrites. Et aussi, je suggère que le directoire adopte une politique de portes battantes. Si vous regardez la littérature, les textes, vous allez voir toutes les grandes étapes et vous verrez qu'il y a une consistance à haut niveau, il y a des politique de portes battantes où on n'interdit pas aux membres du directoire de trouver des positions dans l'industrie. L'habileté d'ICANN d'être un écosystème et de porter l'expertise de l'intelligence et la technique de la communauté est très important.

Il y a des moments de refroidissements, des étapes qu'on pourrait étudier. Je sais qu'il y a des questions sur le lobby par exemple. Je sais que notre système est très complexe, ça va nous prendre beaucoup de temps pour qu'on puisse faire une analyse de tout ça. Il faut avoir une

politique rationnelle de portes battantes pour faire face à ces problèmes.

En dernier, quand il s'agit de ces politiques de portes battantes et avec le départ de notre PDG, ce qui est intéressant c'est que les normes de déontologie qui devraient être apparentes, devraient être apparentes de la conduite non éthique. C'est très important. Mais avoir des standards, des normes, et avoir une apparence de conduite éthique est une grande étape. Et à mon avis, il y a des règles écrites mais il y a aussi des analyses déontologiques qui doivent être faites dans certaines situations.

Et dépasser les lois et les règles qui sont dans les textes et les normes d'ICANN doivent être très hautes. Donc, la communauté est prête à travailler avec vous.

BRUCE TONKIN:

Il y a des points sur lesquels l'organisation se penche et on veut voir quelles sont les options qu'ICANN étudie.

ROD BECKSTROM:

Merci. Merci Brian. Je suis sûr, comme vous le savez que je l'ai dit dans mes remarques lundi, je pense d'une façon très forte qu'ICANN existe dans l'intérêt public. Nous ne sommes pas là pour le business mais pour les parties prenantes qui travaillent avec nous. Nous devons aller au-delà de cela, nous devons travailler dans l'intérêt public global dans tout ce que nous faisons. Merci de réitérer cette déclaration critique.

J'aimerais demander à JJ de s'étendre sur les questions de quel genre d'organisation nous devons regarder et quels sont les processus que nous regardons en tant que conseil général.

JOHN JEFFREY:

Très bien, donc je vais dire quelques mots à ce sujet. La raison pour laquelle nous avons trois groupes, c'est pour mettre l'accent sur différents points.

Brian a parlé des lignes de conduite que nous devons avoir dans le contexte d'ICANN. ICANN est de Californie comme vous le savez. C'est une association à but non lucratif qui dépend des lois de l'état américain de Californie. Nous devons donc faire évoluer ces lignes de conduite et il faut donc analyser ce que font les autres organisations à but non lucratif pour trouver des moyens d'utiliser les meilleurs textes juridiques parlant des conflits d'intérêts. Par exemple, Brian, peut-être que vous avez des informations provenant d'autres organisations. C'est important que l'on donne à nos juristes, qui travaillent aux problèmes, des documents pour leur donner des exemples. Nous voulons voir les organisations internationales qui ont des intérêts globaux et qui doivent également lutter contre les conflits d'intérêts. Donc, nous avons un modèle très spécifique quand même avec ce programme multipartite et cette approche multi acteurs que nous avons à l'ICANN. Ce n'est pas très commun.

BRUCE TONKIN:

Je crois qu'on en a parlé au GAC cette semaine, comment faire régner ces règles et éventuellement avoir des pénalités à mettre en place. Qu'est-ce que nous devons mettre en œuvre pour que ces lois ne soient pas enfreintes. L'éthique et la réputation, c'est un contrat. Contrat personnel avec des personnes et au niveau de toute la communauté il y a des attentes et des standards élevés que nous devons faire régner. A tout niveau de l'association.

Et ça doit aller dans les deux sens je crois. Vous êtes un employeur, vous avez des employés, vous avez toute une communauté qui tourne autour. Vous avez besoin de ligne de conduite éthique. Il y a des personnes qui quittent l'entreprise, qui quittent le directoire mais il faut voir une durée pendant laquelle, un an ou plus, cette personne ne peut pas faire certaines choses. Si vous avez eu des personnes qui ont travaillé par exemple dans le cadre du programme des nouveaux gTLD. Si deux semaines plus tard ces personnes quittent l'entreprise, ça peut

poser des problèmes de confidentialité. Donc il faut s'assurer de se protéger pendant une longue période de temps.

LESLEY COWLEY:

Oui, merci pour cette séance. C'est une bonne chose que nous en parlions. Il était temps. Vous savez qu'il y a plusieurs membres de la communauté qui ont beaucoup d'intérêt dans ces domaines.

Le directoire doit être bien conscient du fait que la communauté CC s'intéresse beaucoup au plan stratégique donc je crois qu'il faut penser en termes de plan stratégique. Dans le plan stratégique actuel, on parle d'une gouvernance solide d'internet et avoir un écosystème sain. Donc, on parle des recommandations ATRT.

Je crois qu'on pourrait ajouter la gouvernance. Une gouvernance de la communauté ICANN et d'observer des standards de très haut niveau.

ROD BECKSTROM:

Oui absolument, il va y avoir des commentaires publics. Vous pouvez soumettre des changements à ces documents. Vous pouvez soumettre des candidats et nous allons continuer à soutenir cette idée, la manière dont nous travaillons et ces priorités.

LESLEY COWLEY:

Oui merci, merci de ces précisions.

BRUCE TONKIN:

Est-ce que vous avez d'autres commentaires?

FILIZ YILMAZ:

Oui, Filiz. J'ai deux commentaires en ligne. Il y a Steve Metalitz. Est-ce qu'un cabinet d'avocats indépendant va décider avec quelles associations à but non lucratif avec lesquelles l'ICANN va se comparer et va comparer ses politiques?

ROD BECKSTROM: Oui JJ?

JOHN JEFFREY: Oui, je crois qu'on a répondu à cela. L'objectif c'est que le cabinet nous aide à trouver, en effet, dans les associations à but non lucratif des documents que l'on puisse comparer avec les nôtres.

FILIZ YILMAZ: Je vais lire la deuxième question au nom de Kieren McCarthy. En ce qui concerne le personnel et le rapport avec les personnes qui font des dossiers de demande de gTLD, moi je crois que je suis du personnel ICANN et je sais que nous avons résolu beaucoup de problèmes en ayant des fonctions sociales, au bar parfois même durant des réunions. Donc je crois que si l'on veut être efficace, il faut que l'on ait des rapports étroits avec les personnes qui font partie de la communauté.

ROD BECKSTROM: Oui. La question qui se pose est qui paie le verre, qui paie pour le repas. Ce ne doit jamais être la personne qui a un intérêt commercial.

JOHN JEFFREY: Oui, le dialogue doit continuer avec la communauté.

Individuellement, lorsqu'il y a des personnes qui boivent un verre ensemble, il doit toujours y avoir une conduite appropriée. Le dialogue doit se poursuivre entre les personnes qu'il y a dans les entreprises et les membres du personnel. Et il faut également protéger les membres du personnel pour qu'il n'y ait pas de perception de conflit d'intérêt et que tout se passe bien. C'est pour ça qu'en aucun cas, une entreprise peut payer un repas à un employé.

SALA TAMANIKAIWAIMARO: Moi je suis de Fiji et je suis de l'APRALO. J'aimerais faire une suggestion. Je m'appelle Salanieta Tamanikaiwaimaro et ma suggestion est d'avoir des termes plus larges à prendre en compte. J'aimerais donc offrir cette

suggestion. Nous avons parlé des intérêts économiques mais je crois que ça va beaucoup plus loin. J'aimerais suggérer au directoire que lorsque vous parlez de la gouvernance, lorsque vous parlez des intérêts et des priorités, je suis bien conscient que c'est une tâche complexe et je n'envie pas les juristes qui vont devoir se pencher sur cette question.

Mais si vous pouviez définir un peu plus largement ces termes, cela me paraît important. J'aimerais vous féliciter pour l'excellent travail que vous effectuez. Vous faites avancer la gouvernance de l'entreprise. Merci.

BRUCE TONKIN:

Merci. Madame?

RENNIE FRITCHIE:

Je suis Rennie. J'aimerais dire qu'en effet beaucoup de travail a été fait, beaucoup d'éléments sont en place. Je vous écoute aujourd'hui et ce qui manque c'est l'esprit. Pourquoi est-ce qu'on fait cela? Lorsque les juristes s'expriment, après un avocat après un avocat qui va étudier les situations, qui les prend pour des transactions. Qu'est-ce qui est véritablement à la base de cela? C'est que l'on se comporte d'une manière éthique, qu'on fasse confiance à autrui, qu'il y ait un esprit de confiance qui règne. Et cet esprit de confiance doit régner.

J'ai travaillé avec un membre du gouvernement qui disait « Même si on va au mauvais endroit, tant que l'on y va de la bonne manière, tout va bien ». Donc je crois que l'esprit avec lequel on agit est extrêmement important. Il faut qu'il y ait une certaine flexibilité qui existe également.

ROD BECKSTROM:

Merci d'avoir partagé votre avis. L'esprit est en moi et c'est pour ça que j'ai amené le sujet au mois de juin et c'est pour cela que l'on y travaille. Ce ne sont pas des choses qui sont triviales comme payer un coca ou un hamburger. C'est là où on met vraiment les valeurs en pratique.

Je crois que vous avez parfaitement raison. C'est tout par rapport à l'esprit des choses.

Vous savez, c'est comme ce qui s'est passé cet été en suggérant que des gens ont des inquiétudes, en suggérant que des gens ont peut-être vu quelque chose de mauvais. Les politiques sont là. Si elles ont été suivies, c'est ça la question. C'est là notre point, c'est tout à propos des valeurs et de la déontologie. On ne veut pas peupler la planète avec juste plus de paragraphes sur les conflits d'intérêts et ainsi de suite.

Je suis contente que vous ayez soulevé ce point. C'est comment on doit tous se comporter et c'est aussi comment le directoire doit se conduire. Et c'est tout le monde dans cette salle, chacun d'entre vous, tout le monde est engagé dans cette industrie. Vous êtes présents durant les repas, durant les événements. Nous avons besoin de votre aide pour mettre en place cette nouvelle ligne de conduite.

Nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous avons besoin de vous. Ça demande de la réciprocité quand il s'agit de déontologie et de confidentialité.

Merci d'avoir parlé sur ce sujet.

BRUCE TONKIN:

Sébastien, vous voulez parler?

SEBASTIEN BACHOLLET:

Merci beaucoup.

Un des problèmes que j'ai durant cette discussion, c'est que pour l'instant on a entendu que des retours des pays anglo-saxons et des participants de pays anglo-saxons. Je ne suis pas sûr que dans le reste du monde.

(Problème technique, M. Bachollet passe du français à l'anglais)

Merci pour vos informations, pour votre contribution d'un point de vue anglo-saxon. Je voudrais aussi demander aux autres participants de

donner leurs points de vue. Je ne sais pas si les textes de lois, les réglementations pour faire du business dans les autres pays sont les mêmes.

Je sais qu'on fonctionne avec les lois de la Californie. Nous avons besoin de le mettre en place au niveau international. C'est très important que nous puissions travailler en tant qu'équipe internationale.

La deuxième chose que j'espère, c'est que nous n'arriverons pas à ICANN de la même façon que Dante (suite inaudible).

BRUCE TONKIN:

Sébastien, vous pouvez continuer à parler en français.

SEBASTIEN BACHOLLET:

Non, j'ai commencé en anglais donc je vais continuer. C'était peut-être en italien, en espagnol ou en latin mais j'avais l'espoir que vous pouviez répondre.

Mon dernier point, c'est que j'espère que nous allons mettre autant d'efforts pour avoir le comportement des demandeurs au même niveau que nous voulons avoir au directoire.

Et quand je dis ça, ce n'est pas seulement dans la relation avec les gens. Mais aussi quand ils vont déposer des dossiers, ce qu'ils vont faire, comment ils vont faire la concurrence avec les autres, comment ils vont se comporter avec les autres. Ce comportement pour le moment est plus construit sur les gens qui ont de l'argent que sur les autres. Leur comportement sera très important.

ROD BECKSTROM:

Sébastien, merci d'avoir partagé cet avis et c'est un avis excellent.

Nous parlons avec des groupes qui sont des experts au niveau international sur les meilleures conduites, les conflits d'intérêts et les meilleures déontologies. Nous ne regardons pas seulement un pays ou une région spécifique.

Nous nous comprenons.

BRET FAUSETT:

Je m'appelle Bret Fausett et je voulais vous parler des règlements que nous avons annoncés pour le personnel et pour les membres du directoire. Pour clarifier.

Quand on parle des candidats et les conseillers des candidats pour les processus à venir de TLD, je pense qu'il y a des gens qui seront sujets à des lobbies.

Je me demande comment les règlements que vous avez adoptés sur les conflits d'intérêts pour votre propre personnel vont être passés aux gens qui vont prendre les décisions.

ROD BECKSTROM:

Je pense qu'en aval c'est aussi important qu'en amont.

Est-ce que JJ, tu peux nous aider là-dessus?

JOHN JEFFREY:

C'est vraiment un point important. L'équipe des nouveaux gTLD en a parlé. Ce sont des requêtes qui vont être placées en aval autant qu'en amont.

JUDITH VAZQUEZ:

Judith. J'apprécie l'avis de Sébastien sur les déontologies et ses pratiques dans les autres pays. Aux Philippines, nous ne regardons pas des pages sur des sites ou sur du papier. Pour nous c'est simple, c'est la sensibilité, il faut être sensible aux autres.

Et ça a vraiment été un échec dans les pratiques de quelqu'un. Quelqu'un qui n'était pas sensible, qui n'avait pas la sensibilité de notre communauté. C'est la pratique qui est important. Comment nous communiquons, que nous soyons polis, que nous écoutions, que nous ne changeons pas avec un ton de condescendance. Toutes ces pratiques sont importantes pour garder ICANN dans cette communauté globale. Merci.

BRUCE TONKIN: Quelque chose que j'aurais du soulever. Nous avons des services en français. C'est probablement le langage natif de ce pays. Si vous voulez faire un commentaire public, vous pouvez le faire en français. Soyez libre de le faire en français.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Est-ce que je dois parler en français? Non.

De toute façon, deux trois inquiétudes. Ne pas acheter un coca n'a rien à voir avec la déontologie. Une vache, peut-être que c'est différent. Mais un coca ou un hamburger? Si vous voulez acheter un coca ou un hamburger, si vous voulez acheter leur âme peut-être.

Ne dites pas quand les choses sont bonnes ou mauvaises. Moi je demande quelles sont les règles.

Esprit, sagesse et tout ça. On a besoin de bon sens. On en a besoin. Et le problème du côté pratique, nous avons des exemples dans l'histoire de mauvais goût, nous avons des réactions. Et maintenant, on ne peut pas acheter un coca. Je suis content de savoir que je vais être invité à partir de maintenant. Je laisserai ma carte de crédit à la maison.

« nouveau gTLD », alors tu vas payer? Non bien sûr.

Maintenant, nous avons la situation contraire. Personne ne m'a prévenu d'éviter de faire du lobby. On était là pour faire du lobby. Ça a été fait de façon ouverte. Maintenant, c'est des nouveaux candidats.

Maintenant la situation est contraire. Comment vous allez vérifier? « Qui vous êtes? », « ah, je ne peux pas vous parler attention ». « Envoyez un e-mail à cette adresse ». C'est la réponse qu'on m'a donné deux fois cette semaine. Je ne peux pas aider. Mais on me dira toujours où est le document? Ce n'est pas de ma faute, on ne devrait pas parler en ces termes.

Donc ne soyons pas des fanatiques, réfléchissons simplement aux problèmes qui existent.

BRUCE TONKIN: Je vais laisser Rod répondre à cela.

ROD BECKSTROM: John Jeffrey va répondre à cela.

JOHN JEFFREY: C'est une bonne question. On parle de questions spécifiques en ce qui concerne le manuel qui existe et le personnel a reçu des directives très sérieuses. Il faut s'assurer que toutes les personnes reçoivent les mêmes informations. C'est pour ça que lorsque l'on reçoit des commentaires sur le guide, nous avons une adresse e-mail qui est indiquée et on veut travailler dans l'équité. On veut que toutes les personnes soient au diapason, qu'elles aient les mêmes informations. Il faut qu'il y ait une adresse qui permette à toute la collectivité de bien travailler. Je crois que vous posez une bonne question et nous allons prendre cela en compte.

MIKE SILBER: JJ, est-ce que vous pourriez clarifier cela? Je crois qu'il y a un commentaire qui a été fait. Vous vous rappelez du commentaire qui a été fait? Si quelqu'un a fait quelque chose de néfaste.

JOHN JEFFREY: Je ne suis pas ici pour parler d'allégations spécifiques. Nous ne sommes pas ici pour faire des accusations. Il n'y a rien de spécifique et je ne m'exprimerais pas à ce sujet aujourd'hui.

RAY PLZAK: John, est-ce que vous pourriez nous parler également de la capacité de la personne qui est sujette à ces règles. Qu'elle soit en mesure de savoir quelles sont les règles et de ne pas avoir à lire des documents qui soient incompréhensibles et trop juridiques.

JOHN JEFFREY: Je n'ai pas très bien compris votre question monsieur.

RAY PLZAK: Est-ce qu'il y a des décisions, on a parlé d'hamburger et de coca, moi je crois qu'il y a des règles qui existent. Est-ce que ces règles doivent-êtré interprétées ou est-ce que ces règles sont très claires? Elles doivent être comprises par tous.

JOHN JEFFREY: Il y a des standards qui sont fixés par tous ces organismes. Et nous avons des règles très strictes. Mais très souvent ce sont des sommes, 50\$. Comment sais-t-on si on interprète bien ces règles?

C'est beaucoup plus facile de dire, ne vous faites pas payer des repas, il faut que les situations soient très claires. Ces règles ont été très simples pour que justement, tout le monde puisse les suivre. Personne ne va se faire payer un verre ou un repas par quelqu'un d'autre. Aucun membre du personnel de l'ICANN en tout cas.

BERTRAND DE LA CHAPELLE: Je crois qu'il y a beaucoup de débats cette semaine à ce sujet. Dans des réunions séparées.

Le message final et essentiel est que cette association, l'ICANN, s'intéresse à l'intérêt public mondial. Nous le prenons en compte, nous sommes les garants et les gardiens. Nous avons le devoir d'être exemplaire dans tout ce que nous faisons, transparence, responsabilité, conflits d'intérêts et ainsi de suite.

Cela s'applique particulièrement aux membres des directoires en cette période dans laquelle nous rentrons.

Et par la suite, bien évidemment, cela a beaucoup de conséquences et nous avons besoin d'être conscient du fait que les éléments fondamentaux sont une expression d'un compas moral.

Et nous avons ici pour toutes les communautés une double responsabilité. Non seulement pour le directoire et le personnel mais

les règles. Les règles sont nécessaires bien entendu. Mais l'esprit de la règle, c'est ça qui est fondamental.

Et nous avons une commission d'éthique permanente. Nous sommes tous scrutés. Nos comportements sont scrutés.

J'ai été très encouragé par la sensibilité que nous avons dans la communauté au sujet des règles éthiques et de la lutte contre les conflits d'intérêts.

Mais ça va dans les deux sens parce que ces règles s'appliquent aux interactions entre le personnel et le directoire et les membres de la communauté. Et donc c'est également une responsabilité qui vous incombe à vous tous, pour s'assurer que ces règles soient respectées. Merci.

BRUCE TONKIN:

D'autres commentaires?

FILIZ YILMAZ:

Oui, j'ai un commentaire de Monsieur Cohen. J'aimerais demander à la commission d'éthique que l'on revoit les pratiques actuelles pour les registraires accrédités et homologués qui offrent des domaines racines à la vente, ce qui prête à beaucoup de confusion avec les nouveaux domaines gTLD.

La deuxième question. Est-ce que le consultant va parler de la structure interne pour éviter les conflits d'intérêts et pour s'assurer que des changements ne doivent pas être effectués à cette structure pour s'assurer que l'intérêt public soit bien respecté?

ROD BECKSTROM:

La question a trait à la structure interne. Moi, en tant que PDG, j'étudie de très près la structure interne.

Et nous avons deux modifications très fortes qui ont été faites pour améliorer les conflits d'intérêts et pour renforcer la conformité.

Nous avons donc le groupe des parties prenantes qui a des règles et nous donnons des services les uns et les autres. C'est une situation assez complexe, c'est assez différent. Il y a une fonction de conformité. Il y a de cela un an, les services conformité sont sous la règle du juriste principal d'ICANN, du conseiller juridique d'ICANN. S'il y a des plaintes qui faut gérer, s'il y a des poursuites judiciaires à un moment ou à un autre, ce sera beaucoup plus clair.

Et structurellement, j'ai également déplacé le processus pour demander des nouveaux noms de domaines. Je l'ai déplacé parce qu'il y a cette question des relations quotidiennes qui existent entre les personnes. Donc les risques de conflits d'intérêts sont plus grands. Les problèmes des personnes qui vont se voir refuser un nouveau nom de domaine, question qu'il faut se poser l'année prochaine. Donc, c'est Akram, l'équivalent du secrétaire général, le directeur des opérations de l'ICANN qui se penchera directement là-dessus pour ces activités sensibles.

Et il n'y a pas, je crois, d'autres réorganisations possibles, nécessaires, que je puisse faire au sein du personnel. Donc, nous sommes très ouverts. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les envoyer. Je vous remercie.

BRUCE TONKIN:

Il y a une terminologie intéressante parce qu'on peut lire de deux manières ces deux questions. Vous avez l'organisation interne et le personnel de l'ICANN. Ça peut aussi être le GNSO ou d'autres structures.

Moi je crois que le directoire peut établir des règles éthiques qui couvrent directement ces deux thèmes.

Je crois qu'en fin de compte nous allons avoir divers critères au niveau de notre règlement intérieur. Et nous avons toutes les entités qui travaillent au sein de l'ICANN. Ils pourraient peut-être avoir les mêmes lignes de conduite d'éthique. Dans tous les éléments, dans toutes les

structures de l'ICANN. Donc on peut lire un peu différemment ces textes. On peut les interpréter d'une manière différente.

FILIZ YILMAZ: Comment définir les groupes de parties prenantes dans ce contexte?

ROD BECKSTROM: C'est une autre question et dans cette question... ce niveau, je parle d'un groupe qui existe. Il y a un groupe qui existe, c'est Kurt Pritz qui en est à la tête. Nous avons ce groupe qui s'appelle « relation avec les parties prenantes » et il travaille avec le rapport avec la gestion des registraires dans le nouvel espace des gTLD. Et je ne sais pas si Kurt est là, il peut prendre la parole.

Ce n'est pas définitif. Il y a peut-être d'autres éléments organisationnels qui doivent être revu. Nous avons tout ces processus. Nous sommes très ouverts, très flexibles. Je ne dis pas que tout à était réalisé, il y a peut-être encore des choses à faire. Nous pouvons encore changer la structure même de notre personnel et de notre organisation.

Akram, vous avez des commentaires à faire sur le rapport avec les parties prenantes?

AKRAM ATALLAH: Pas sur les relations avec les parties prenantes. Mais au niveau de la ségrégation de la comptabilité. Les comptes et les gérants seront responsables de la comptabilité des nouveaux gTLD. Et c'est un exemple de ce que nous allons devoir séparer et créer une équipe séparée pour travailler sur les nouveaux gTLD.

BRUCE TONKIN: C'est difficile de reconnaître les gens.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Merci. Je suis un ancien membre du directoire et je suis aussi membre d'At-Large. Comme l'a dit Lesley et les autres, je voudrais féliciter le leadership d'ICANN pour amener toutes ces questions sur le devant de la scène. C'est un vrai débat. Il faut placer le problème d'ICANN dans un contexte beaucoup plus large.

Nous sommes en 2011 et une des caractéristiques de cette année sont les choses qui se passent, que les gens considèrent avec de la condescendance. Ce n'est pas les instituts qui ont eu un échec. On les a laissé avoir des échecs. Ce sont certains points des choix politiques qui ont été faits sur la régulation qui a été la clé du succès. Et, en fait, plutôt que la régulation, la régulation a été claire. Mais comme les autres l'ont dit avant moi, il y avait un manque de bon sens. C'est donc très important.

Mon troisième point, c'est que je voudrais revenir à ce que Bertrand de La Chapelle vient juste de mentionner. Il y a une responsabilité collective. Dans tous les cas, nous le public, nous la communauté d'ICANN, on ne peut pas parce qu'on est trop nombreux, on ne peut pas s'exprimer mais on doit s'attendre à ce que le directoire apporte un autre message au monde entier. Il y avait un article dans «The Economist» il n'y a pas trop longtemps, en conjonction avec l'IGF, qui pose une question cruciale. Qui mène l'internet? Le cas que nous avons devant nous de moralité, de Code de conduite devrait être adressé de la façon la plus courageuse possible. Sinon, nous allons voir qu'il y a, en fait, un risque que nous deviendrons de plus en plus une autre corporation qui doit être construite. Et à un certain moment, ce sera trop large pour qu'il y ait un échec.

Ensuite j'ai une suggestion que je soumetts au directoire. Je pense qu'en allant dans la richesse de l'anglais, il y a beaucoup d'expressions que vous pouvez utiliser à partir de la condamnation ferme et des regrets. Il y a des fois où ça ne marche pas qu'il y a des échecs, cela n'est pas suffisant pour faire face aux principes d'une façon légale. Le directeur du registre anglais l'a dit, c'est pour le futur. C'est notre devoir de réagir au problème actuel, courant.

Ma suggestion, c'est que peut-être au nom du directoire, Steve, on puisse exprimer un degré de regret pour les mauvaises conduites qui ont été perçus ou pour quel que soit le monde que vous voulez adopter, parce que le monde nous regarde. Et nous pouvons soit être vu dans le futur comme un autre Lehman Brothers ou vraiment comme une organisation à but non lucratif avec l'intérêt du public à l'esprit.

STEVE CROCKER:

Jean-Jacques, merci pour ça. Vous avez fait référence à la richesse de l'expression anglaise. Donc je vais en tirer d'une chanson anglaise très connue. Une préférence c'est d'accentuer le positif. Je comprends tout à fait, nous comprenons tous. Votre appel pour une expression pour que l'on exprime notre regret, il y a de la complexité et des risques à s'associer avec cela.

Je pense que vous comprenez autant que nous tous et je ne veux pas m'étendre là-dessus. Juste pour dire que nous ferons très très attention à nos prochains jugements en allant de l'avant et en soulevant et en mettant la concentration sur les meilleures lignes de conduite. Nous exprimerons nos règlements dans nos documents beaucoup mieux, formellement et de façon informelle notre sens de l'esprit et de l'engagement pour servir le public, l'intérêt du public et la santé d'internet en plus de remplir nos responsabilités judiciaires vis-à-vis d'ICANN.

Merci.

BRUCE TONKIN:

Nous allons prendre une question.

MARTIN BOTTERMAN:

Je suis du registre d'intérêt public. Je suis tout à fait d'accord avec Steve. Il faut vraiment profiter de l'opportunité de mettre la concentration sur un comportement éthique. C'est quelque chose qui doit être naturel dans une organisation qui veut plus mûrir. Il y a plus

d'intérêts qu'il y en avait il y a dix ans. C'est naturel que la croissance prenne place, il faut en tirer profits.

Les remarques sur les grandes étapes que j'ai beaucoup appréciées. Je voudrais que l'on regarde les organisations d'intérêt public. Pas seulement celles à but non lucratif mais aussi les autres et même les gouvernements. On n'a pas besoin d'adopter leurs schémas mais on devrait les consulter.

Je faisais partie de la Commission Européenne quand il y avait la commission sur le tarif. Ça avait à voir avec tous les problèmes au niveau des affaires internes. Et dans la Commission Européenne à l'époque, ça nous avait amené dans une situation qui était très difficile pour faire du business avec la communauté. Parce que les gens ne savaient même pas s'ils pouvaient accepter une tasse de café.

C'est à changer maintenant pour aller vers un esprit où de plus en plus c'est devenu normal de faire du business d'une façon normale sans qu'il y ait de suspicions qu'il y ait des pots de vin ou de situations qui ne sont pas éthiques.

BRUCE TONKIN:

Monsieur Jean a parlé tout à l'heure de travailler dans l'équité. J'aimerais faire une proposition. Parce que quand il y a des appels à commentaires publics, tous les documents ne sont que dans une seule langue alors qu'on demande à tout le monde de prendre part à la discussion. A mon avis, ce point là n'est pas éthique. Je proposerai à ce que la Commission d'éthique puisse mettre un point prioritaire dans son agenda, le problème de la traduction. Il faudrait vraiment quand même qu'ICANN puisse adresser ce problème selon le modèle du multi acteur. Il faudrait aussi qu'au niveau du langage des langues au sein d'ICANN, le processus multi acteur puisse être respecté. Merci.

ROD BECKSTROM:

Je veux vous remercier. C'est un commentaire juste. Je pense que nous pouvons regarder les documents légaux. Par exemple, la base doit être dans un langage commun mais si nous devrions vraiment traduire nos

documents de conflits d'intérêts dans les six langues de l'O.N.U., nous allons essayer de faire ça. Et aussi sur tous les autres documents qui sont clé. Je vous remercie pour votre suggestion.

BRUCE TONKIN: Je voudrais aussi que les documents ébauches au brouillon aient aussi des commentaires pour que les documents finaux soient aussi traduits.

JOHN JEFFREY: Nous n'avons pas sélectionné le groupe international. Ça pourrait aussi être un critère pour qu'on puisse avoir une participation dans les autres langages.

BRUCE TONKIN: Merci John, merci Filiz.

FILIZ YILMAZ: Eh bien, je vais donc répéter cette question de Kieren McCarthy. « En 2007, il devait donc y avoir un rapport sur la confiance mondiale qui devait être fait, et donc sur les personnes qui pouvaient attirer l'attention sur les problèmes au sein de l'ICANN ».

JOHN JEFFREY: Je crois que vous étiez encore là Kieren. Je crois qu'au niveau interne nous avons maintenant en place une ligne de conduite pour les personnes qui attirent l'attention sur les problèmes éthiques qui se posent au sein de l'entreprise.

STEVE CROCKER: Oui, j'aimerais ajouter quelque chose au nom du directoire. C'est quelque chose qui est très clair pour le directoire. Nous avons eu des tests qui ont été fait, nous avons coordonné les tests externes qui ont été réalisé à ce sujet.

-
- MARILYN CADE: J'aimerais vous remercier de faire cela, de rendre cette discussion publique. Je crois qu'il était très clair qu'on devait se laisser beaucoup de temps sur ce thème. Il me semble que notre séance a été très utile. Merci beaucoup.
- Je vais mentionner une question qui n'a pas été couverte. Peut-être que nous pouvons trouver la réponse ailleurs.
- Pourquoi est-ce que les registraires accrédités par l'ICANN sont en mesure de vendre des racines alternatives en tant que TLD racine.
- Je dois dire que l'ICANN s'est engagé dans le care des racines uniques et nous avons tous fait des efforts pour rejeter cela. Et je crois qu'en ce qui concerne les principes et les standards d'accréditation de la part d'ICANN, on doit adhérer à certains standards. Je crois que c'est une question peut-être de sécurité et de stabilité mais on n'a pas bien répondu à la question. J'aimerais que vous répondiez à la question.
- ROD BECKSTROM: Oui merci d'avoir élargi cette question. Je crois que John Jeffrey va commencer à répondre.
- JOHN JEFFREY: Je serais très heureux de répondre à la question. Le groupe au sein de l'ICANN qui est responsable de cela, que les contrats soient respectés, a commencé à communiquer avec les registraires à ce sujet. Des questions nous ont été présentées, il y a déjà une communication à ce sujet et nous allons essayer statuer. Nous allons pouvoir communiquer plus à ce sujet si le problème n'est pas réglé.
- BRUCE TONKIN: Très bien.
- STEVE CROCKER: Oui, j'aimerais ajouter quelque chose. J.J. a donné une réponse formelle par rapport aux contrats.

Mais il y a quelque chose de très large qui existe. Nous réglons beaucoup, même si je n'ai pas utilisé ce mot.

Nous travaillons dans nos contrats avec des registraires. Les registraires peuvent choisir beaucoup d'éléments. Certains sont mal conseillés. C'est impossible d'anticiper tous les problèmes qui peuvent se poser et parfois toutes les bêtises qu'ils peuvent faire, on peut le dire. Donc c'est une question de marché, il faut que tout le monde travaille avec bon sens mais je crois que ça n'a pas très bien fonctionné ces racines alternatives.

BRUCE TONKIN:

Très bien. Donc j'aimerais vous remercier. Je vais lever la séance consacrée aux conflits d'intérêts et je vous remercie d'être venus pour parler de tous ces conflits d'intérêts et des règles éthiques à l'ICANN. Merci beaucoup.

(silence)

Oui je ne sais pas si nous allons commencer tout de suite le forum public mais nous allons prendre une pause de cinq minutes.

STEVE CROCKER:

Oui, prenez cinq minutes de pause s'il vous plait.

[FIN]